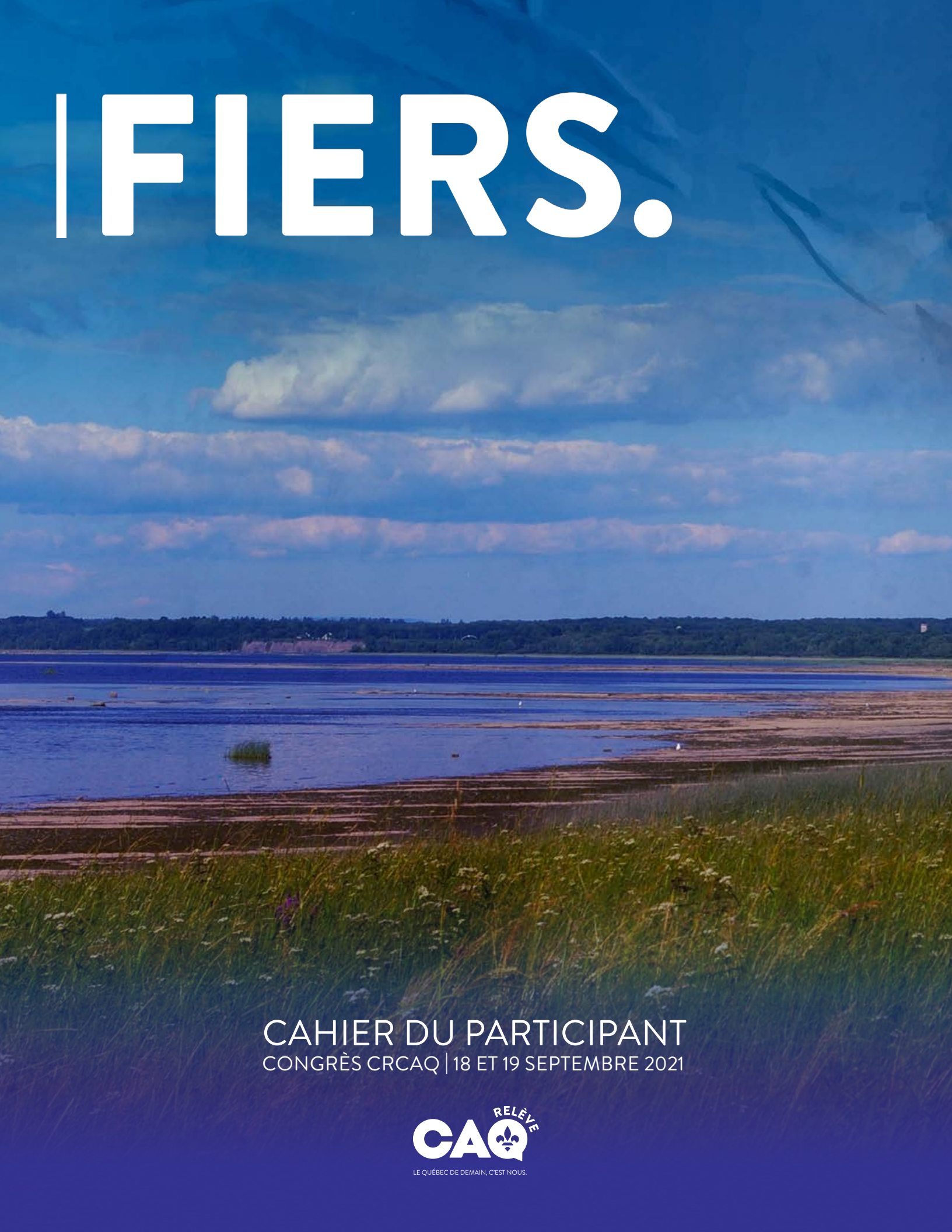

CAHIER DU PARTICIPANT

CONGRÈS CRCAQ | 18 ET 19 SEPTEMBRE 2021

RELÈVE CAQ

LE QUÉBEC DE DEMAIN, C'EST NOUS.

RELÈVE

Cahier du participant produit
par la commission politique de la CRCAQ

Table DES MATIÈRES

1 - FIERS. DE PROTÉGER NOTRE AVENIR 4

1.1 Marché du carbone 5
1.2 Communautés autochtones et nordiques 5
1.3 Transport interrégional 6
1.4 Traitement des eaux usées 6
1.5 Protection de l'eau 7
1.6 Accès et protection des espaces naturels 7
1.7 Gestion des matières résiduelles 7

2 - FIERS. DE RÉPONDRE AUX BESOINS EN SANTÉ 8

2.1 Équipes mixtes et ressources psychosociales dans la police 9
2.2 Allègement du travail administratif en santé 9
2.3 Éducation et santé mentale 9
2.4 Services 24/7 10
2.5 Valorisation de la formation 10

3 - FIERS. DE NOTRE CULTURE ET DE NOTRE LANGUE 11

3.1 Municipalités et édifices patrimoniaux 12
3.2 Diffusion du contenu télévisuel et cinématographique québécois 12
3.3 Francisation et culture québécoise 13
3.4 Recherche universitaire en français 13
3.5 Cursus commun des grandes œuvres littéraires québécoises 14
3.6 Musée de l'histoire nationale du Québec 14
3.7 Éthique et culture religieuse 15

4 - FIERS. D'INNOVER ET D'ENTREPRENDRE 16

4.1 Ministères et organismes publics 17
4.2 Réduction de la bureaucratie 17
4.3 Accès à la propriété chez les jeunes 18
4.4 Protéger le Fonds des générations 18
4.5 Marché du travail 19
4.6 Parcours qualifiant 19
4.7 Stages rémunérés en entreprise 20
4.8 Repreneuriat 20

5 - FIERS. DE PRIORISER L'ÉDUCATION 21

5.1 Impacts de la pandémie 22
5.2 Protecteur national de l'élève 22
5.3 Violences sexuelles et conjugales 23
5.4 Éducation à la sexualité 23
5.5 Virage numérique 23

FIERS.

DE PROTÉGER NOTRE AVENIR

Le Québec est déjà un modèle en Amérique du Nord dans la lutte aux gaz à effet de serre (GES). En utilisant son potentiel hydroélectrique, et en misant sur son génie électrique, il peut maintenant aider ses voisins à atteindre leurs cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES). Le tout, en assurant la protection de ses espaces naturels et de ses milieux de vie.

1 - **FIERS.** DE PROTÉGER NOTRE AVENIR

1.1 MARCHÉ DU CARBONE

La bourse du carbone est un mécanisme dans lequel des droits d'émission de GES sont donnés ou vendus aux enchères en fonction d'un plafond d'émissions maximal par année. Les entreprises peuvent ensuite se vendre entre elles leurs droits d'émission en fonction de leurs besoins et de leurs performances environnementales.

Plus il y a de juridictions qui se joignent à la bourse, plus les avantages, comme un faible prix sur les émissions, sont importants. Les analyses économiques démontrent que le marché du carbone est plus efficace qu'une taxe sur le carbone pour atteindre un objectif environnemental. De plus, la décision de joindre un marché du carbone laisse les juridictions libres de décider l'usage des revenus du marché.

PROPOSITION 1.1

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec travaille à l'intégration d'autres provinces et États au marché du carbone.

1.2 COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET NORDIQUES

En raison de l'étendue du territoire et de son climat particulier, les énergies vertes et les infrastructures associées tardent à s'implanter dans le Nord québécois ; le recours aux énergies fossiles y est toujours prédominant.

En facilitant l'accès aux énergies renouvelables dans le Nord québécois, et en particulier au sein des communautés autochtones, cela permettrait au Québec de continuer à montrer l'exemple en matière de lutte aux changements climatiques dans une optique de développement durable.

PROPOSITION AMENDÉE 1.2

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec travaille à faciliter l'accès et l'utilisation des énergies vertes dans les diverses communautés n'y ayant pas accès, notamment les communautés nordiques.

1.3 TRANSPORT INTERRÉGIONAL

Les régions sont encore aujourd'hui très mal desservies en matière de transport collectif. Cela se voit particulièrement dans le cas des déplacements interrégionaux, qui exigent presque systématiquement un arrêt à Montréal pour passer d'une région à l'autre en transport en commun.

Favoriser le développement d'un système de transport interrégional qui répond aux besoins des citoyens serait aussi bon pour l'environnement que pour l'économie.

PROPOSITION 1.3

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec soutienne une meilleure offre de transport collectif interrégional en favorisant tant que possible l'utilisation des transports électriques.

1.4 TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Durant les cinquante dernières années, des investissements majeurs ont favorisé l'amélioration notable de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs. Toutefois, tous les problèmes reliés à l'assainissement municipal n'ont pu être réglés, notamment ceux concernant les débordements par temps de pluie des réseaux d'égouts municipaux, la contamination résiduelle des effluents des stations d'épuration municipales, les eaux usées non traitées des petites municipalités ou encore des eaux usées des résidences non raccordées à un réseau d'égouts municipal et ayant des installations d'assainissement autonome vétustes ou inadéquates, ce qui entraîne de nombreux déversements d'eaux usées.

De plus, une partie des infrastructures d'eau approchent leur fin de leur vie utile et doivent être renouvelées. Des investissements importants au cours des prochaines années seront nécessaires pour maintenir le service de l'eau à son niveau actuel.

Le réseau québécois de gestion des eaux usées est donc à améliorer. Les municipalités ont besoin d'aide pour mettre à niveau leurs usines d'épuration et leurs infrastructures sanitaires.

PROPOSITION AMENDÉE 1.4

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec favorise l'adoption par toutes les municipalités du Québec de systèmes de traitement des eaux usées adaptés aux normes les plus récentes d'ici 2025.

1.5 PROTECTION DE L'EAU

Nos cours d'eau sont l'une de nos plus grandes richesses au Québec. La beauté de nos lacs, de nos rivières et de notre fleuve fait notre fierté. Ils sont aussi une source de prospérité, notamment grâce à la production hydroélectrique et à l'industrie du tourisme. Des mesures renforcées pour protéger notre eau permettraient d'assurer la pérennité de cette richesse pour les générations futures.

PROPOSITION AMENDÉE 1.5

La CRCAQ propose que propose que le gouvernement du Québec renforce ses mesures pour protéger l'eau ainsi que la faune et la flore aquatiques.

1.6 ACCÈS ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS

La pandémie aura poussé les Québécois et les Québécoises à connecter plus que jamais avec les richesses de notre territoire. L'achalandage des parcs nationaux de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) est plus élevé que jamais.

C'est pourquoi il est primordial de continuer de protéger le vaste territoire naturel québécois faisant notre fierté nationale depuis des siècles, tout en facilitant son accès pour les générations présentes et futures.

PROPOSITION 1.6

La CRCAQ propose de mettre en place des mesures pour protéger les espaces naturels, ainsi que pour favoriser l'accès à ces espaces par la population.

1.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La méthode actuelle d'enfouissement des déchets ne peut plus être considérée comme efficace ni pérenne. Il n'y aura bientôt plus de place disponible dans les sites existants pour y mettre davantage de matières. En effet, les lieux d'enfouissement sont confrontés, même à court terme, à des enjeux de capacité de leurs installations. La croissance de la population québécoise ne fera également qu'augmenter en chiffres bruts les déchets produits en une année et il y a peu d'acceptabilité sociale en faveur des agrandissements des lieux d'enfouissement.

PROPOSITION AMENDÉE 1.7

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec s'engage à réduire de façon significative les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement dans une perspective d'économie circulaire.

FIERS.

DE RÉPONDRE AUX BESOINS EN SANTÉ

L'accès à des services et des soins en santé mentale n'a qu'été exacerbé par la pandémie. Plus que jamais les jeunes Québécois font face à des situations préoccupantes qui dévoilent leur vulnérabilité au regard de différentes problématiques liées à la détresse psychologique, à l'anxiété et à la dépression. Le Québec doit agir afin de favoriser une santé mentale positive et faciliter l'accès aux soins.

2 - **FIERS.** DE RÉPONDRE AUX BESOINS EN SANTÉ

2.1 ÉQUIPES MIXTES ET RESSOURCES PSYCHOSOCIALES DANS LA POLICE

Le travail des policiers est de plus en plus complexe. En plus du maintien de la loi et l'ordre, ils font face à de nombreuses situations pour lesquelles ils ne sont pas toujours les meilleurs répondants. Les policiers ne sont pas des intervenants sociaux. Les policiers et travailleurs sociaux ont des rôles distincts à jouer, mais incorporer des intervenants en services sociaux aux forces de l'ordre permettrait de mieux désamorcer les crises et d'aider les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale. L'ajout de ressources psychosociales aux patrouilles mixtes permettrait notamment de prévenir l'incarcération et la judiciarisation des personnes qui vivent avec un problème de santé mentale.

PROPOSITION AMENDÉE 2.1

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec assure l'ajout de ressources psychosociales aux différentes équipes mixtes des corps de police du Québec.

2.2 ALLÈGEMENT DU TRAVAIL ADMINISTRATIF EN SANTÉ

La rareté de la main-d'œuvre a pour conséquence qu'il est de plus en plus difficile de recruter les professionnels nécessaires pour offrir les services d'aide aux personnes en difficulté. Il faut par conséquent s'assurer que le personnel en place consacre l'immense majorité de son temps à offrir des services directs à la population. Or, trop souvent, leur travail est alourdi par des charges administratives qui les détournent de l'essentiel : venir en aide aux gens dans le besoin.

PROPOSITION AMENDÉE 2.2

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec mette en place des mesures pour alléger la charge de travail administrative des professionnels de la santé œuvrant en santé.

2.3 ÉDUCATION ET SANTÉ MENTALE

La pandémie a eu des effets graves sur la santé mentale de beaucoup de Québécois et Québécoises. En conséquence, il ne faut non pas seulement agir directement en offrant davantage de services et de soins psychologiques, mais aussi intervenir en amont afin de donner des outils aux jeunes Québécois pour mieux prévenir et affronter les problèmes de santé mentale.

PROPOSITION AMENDÉE 2.3

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec intègre un enseignement sur les saines habitudes de santé psychologique dans les écoles primaires et secondaires, professionnelles et dans les cégeps.

2.4 SERVICES 24/7

Les enjeux de santé mentale touchent malheureusement de trop nombreux Québécois. L'accès à des services 24/7 est une nécessité pour répondre aux demandes d'aide. Les Québécois ont aussi le droit à un accès égalitaire aux services en santé mentale sur l'ensemble du territoire.

PROPOSITION 2.4

La CRCAQ propose que le gouvernement renforce l'offre de services 24/7 pour mieux répondre aux situations de crise en santé mentale et assure une couverture égalitaire partout au Québec.

2.5 VALORISATION DE LA FORMATION

La pandémie a eu des effets graves sur la santé mentale de beaucoup de Québécois et Québécoises. Elle a également mis en lumière un certain manque de personnel dans ce domaine pour répondre aux besoins de la population. Une meilleure attraction des candidats dans les programmes d'étude liés à la santé mentale (infirmières, travailleurs sociaux, éducateurs/techniciens en éducation spécialisée, psychoéducateurs, techniciens en travail social, etc.) permettrait de pallier cette situation, et ainsi de mieux aider ceux et celles qui en ont besoin.

PROPOSITION AMENDÉE 2.5

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec favorise davantage l'attraction de candidats dans les programmes d'étude des professions appelées à intervenir en santé mentale.

FIERS.

DE NOTRE CULTURE ET DE NOTRE LANGUE

Notre langue et notre culture sont l'âme de notre peuple. Qu'on pense à notre patrimoine bâti, à nos musiciens qui nous font vibrer, à notre littérature. Les jeunes Québécois doivent être fiers de cet héritage. Ils doivent reprendre le flambeau pour continuer la belle histoire de notre nation francophone en Amérique.

3 - **FIERS.** DE NOTRE CULTURE ET DE NOTRE LANGUE

3.1 MUNICIPALITÉS ET ÉDIFICES PATRIMONIAUX

Le patrimoine bâti est le reflet de l'évolution historique du Québec et représente une manifestation tangible de l'identité québécoise. Sa préservation nécessite cependant de nombreux efforts concertés par les différents acteurs étatiques.

Les municipalités sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans la protection et la valorisation des édifices patrimoniaux parsemant le territoire québécois. La protection de ces édifices présente cependant des défis importants pour les municipalités, qui n'ont pas toutes les mêmes ressources sur le plan financier, organisationnel et humain.

Pour permettre aux municipalités de remplir adéquatement leur mission envers les édifices patrimoniaux, le gouvernement doit s'assurer de leur fournir les outils nécessaires pour ce faire.

PROPOSITION AMENDÉE 3.1

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec donne davantage de moyens aux municipalités pour assurer la protection et la valorisation d'édifices patrimoniaux.

3.2 DIFFUSION DU CONTENU TÉLÉVISUEL ET CINÉMATOGRAPHIQUE QUÉBÉCOIS

Le corpus télévisuel et cinématographique québécois représente un puissant vecteur d'appartenance et contient une foule de référents culturels qui permettent d'unir les Québécois et Québécoises de différentes générations et de tous horizons.

Le paysage culturel québécois est progressivement envahi par le contenu américain promu par les plateformes numériques payantes et la standardisation du contenu présenté sur certaines chaînes de télévision québécoises en vue d'attirer un plus grand public. Le contenu de créateurs de chez nous s'en retrouve souvent désavantagé alors qu'il devient difficile d'accès et parfois méconnu du grand public.

Pour y remédier, le gouvernement devra donc explorer différentes avenues afin de rendre plus accessibles les œuvres télévisuelles et cinématographiques québécoises.

PROPOSITION 3.2

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec soutienne davantage la diffusion de contenu télévisuel et cinématographique québécois.

3.3 FRANCISATION ET CULTURE QUÉBÉCOISE

Au Québec, la langue française est bien plus qu'un outil. C'est l'expression d'une culture qui s'est enrichie à travers les siècles et qui comprend des arts, des coutumes et un mode de vie qui font de nous une nation différente, unique au monde.

Afin de mieux intégrer les nouveaux arrivants qui font le choix du Québec à la société québécoise, il importe de mieux leur partager ce riche patrimoine culturel qui dépasse largement le strict apprentissage de la langue française.

Les cours de francisation offerts aux immigrants représentent une excellente occasion d'enseigner ces connaissances sur la culture et la société québécoises, dans le but de contribuer positivement à leur intégration.

PROPOSITION 3.3

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec accentue l'apprentissage de connaissances liées à la culture et à la société québécoise dans le cadre des cours de francisation.

3.4 RECHERCHE UNIVERSITAIRE EN FRANÇAIS

Pour assurer sa vitalité au Québec, le français doit être la langue normale du travail et du savoir à l'université.

Pourtant, dans les milieux universitaires, trop de chercheurs ressentent le besoin de se tourner vers l'anglais pour mener leurs travaux, notamment pour obtenir du financement et atteindre un certain lectorat.

Pour donner au français la place qu'il mérite à l'université et encourager la création de savoir francophone, le gouvernement doit encourager et mieux financer la recherche universitaire en français.

PROPOSITION 3.4

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec encourage la recherche universitaire et sa diffusion en français, notamment par un meilleur financement.

3.5 CURSUS COMMUN DES GRANDES ŒUVRES LITTÉRAIRES QUÉBÉCOISES

Au cœur de la mission de l'école, on retrouve la transmission d'un héritage culturel aux générations futures. Il est donc normal de donner une place privilégiée dans le cursus scolaire aux grandes œuvres de la littérature québécoise qui ont marqué le Québec.

À l'heure où les plateformes numériques accentuent la présence de la culture américaine dans notre quotidien, l'école québécoise se doit de faire rayonner notre culture auprès des jeunes, afin de leur permettre de se familiariser avec les classiques littéraires québécois et de créer des références culturelles partagées chez les Québécois de toutes origines.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place un cursus commun des grandes œuvres de la littérature québécoise dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec.

PROPOSITION AMENDÉE 3.5

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec, en collaboration avec le milieu de l'éducation, instaure un cursus commun de grandes œuvres de la littérature québécoise dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec.

3.6 MUSÉE DE L'HISTOIRE NATIONALE DU QUÉBEC

L'histoire nationale est la mémoire d'un peuple, et l'État a le devoir d'en faire la promotion afin que les citoyens connaissent mieux leur histoire et puissent s'identifier à un récit national rassembleur, qui constitue une source de fierté.

Or, il n'existe actuellement pas de musée au Québec consacré exclusivement à l'histoire québécoise, à ses grands personnages et aux évènements importants des 400 ans d'histoire de notre nation.

Une telle institution permettrait de faire découvrir aux Québécois de toutes origines l'histoire singulière qui nous rassemble et qui fait notre différence comme nation francophone en Amérique du Nord.

PROPOSITION AMENDÉE 3.6

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec crée et promeuve un musée de l'Histoire nationale du Québec.

3.7 ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

Le gouvernement du Québec a déjà annoncé son intention de procéder à une révision du cours d'Éthique et culture religieuse (ECR). En faisant la promotion du fait religieux de manière disproportionnée, sans en permettre la critique, ni mentionner la laïcité, ce cours enseignait davantage ce qui divise les Québécois que ce qui les unit.

Or, la mission de l'école est de rassembler les jeunes Québécois autour d'un tronc commun de valeurs communes chères à la nation québécoise, pour en faire les citoyens de demain. Ainsi, des valeurs comme l'égalité entre hommes et femmes, la laïcité de l'État et le français comme langue commune, tout comme la promotion de la culture québécoise, ont leur place dans un cours d'éducation civique comme ECR.

Plutôt que de diviser les Québécois selon des clivages religieux, la réforme du cours d'ECR devrait plutôt viser à rassembler les élèves autour de valeurs communes.

PROPOSITION 3.7

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec inclue un volet sur les valeurs et la culture québécoises dans la réforme du cours d'Éthique et culture religieuse.

FIERS.

D'INNOVER ET D'ENTREPRENDRE

La pandémie a accéléré de nombreux changements économiques, notamment dans un marché du travail en pleine transformation. Le Québec doit positionner sa jeunesse au centre de cette nouvelle économie. Il faut donner les moyens aux jeunes d'investir dans leur avenir et de réaliser leurs rêves.

4 - **FIERS.** D'INNOVER ET D'ENTREPRENDRE

4.1 MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

La gestion de l'État se fait aux frais du contribuable et il importe d'assurer que celle-ci soit exemplaire. La taille actuelle de l'État fait en sorte que bien souvent le travail se fait à contre-courant ou en double. Une réduction de la taille de l'État permettrait un État plus agile dans sa gestion administrative et de meilleurs services aux Québécois.

Ainsi, chaque dollar dépensé en moins en bureaucratie est un dollar supplémentaire disponible pour les services à la population.

PROPOSITION AMENDÉE 4.1

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec optimise le nombre de ministères et d'organismes publics.

4.2 RÉDUCTION DE LA BUREAUCRATIE

La lourdeur bureaucratique nuit à la qualité des services rendus aux citoyens et aux entreprises du Québec. Les longs délais de traitement et les nombreuses demandes d'informations découragent plusieurs Québécois de déposer une demande auprès des programmes d'aide du gouvernement du Québec. L'imposante reddition de comptes demandée aux professionnels des secteurs publics et parapublics détourne ceux-ci de leur responsabilité première, soit la prestation de services directs à la population.

Afin de ne pas décourager les individus et les entreprises à se prévaloir des programmes auxquels ils ont droit et de maximiser la qualité de services offerts par l'État québécois, le Gouvernement se doit de prendre des mesures concrètes pour réduire la bureaucratie au sein de ses institutions.

PROPOSITION 4.2

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec réduise la bureaucratie dans ses services donnés aux individus et aux entreprises.

4.3 ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ CHEZ LES JEUNES

L'achat d'une première maison représente un pas important pour chaque famille. Cependant, les prix d'une première propriété ont crû exponentiellement dans les dernières décennies. Cette hausse brutale a plusieurs effets néfastes sur les jeunes ménages, notamment la hausse des paiements d'intérêt, la hausse du recours aux cartes de crédit pour boucler les fins de mois et même le report de la décision d'avoir un premier enfant.

Il faut agir en faveur d'une plus grande égalité des chances et permettre aux jeunes familles qui le désirent d'accéder plus facilement à la propriété.

PROPOSITION 4.3

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec facilite l'accès à la propriété chez les jeunes.

4.4 PROTÉGER LE FONDS DES GÉNÉRATIONS

Le Fonds des générations garantit que notre génération aura droit, au minimum, au même panier de services publics que les générations précédentes sans assumer une dette déraisonnable. Celui-ci est donc affecté exclusivement au remboursement de la dette du Québec. Selon la Loi sur la réduction de la dette, tout surplus budgétaire dégagé par le gouvernement du Québec doit être affecté au Fonds.

Or, la crise sanitaire a forcé le gouvernement à injecter d'importantes sommes pour financer la reprise économique. Le Fonds des générations est donc plus important que jamais afin que nous, les jeunes, n'ayons pas à payer les frais de la crise sanitaire sur un long terme.

Une fois que la dette du Québec reviendra à un niveau raisonnable, les nouveaux surplus du Fonds doivent être investis dans des projets d'équité intergénérationnelle, par exemple par de nouveaux investissements en éducation, ou encore pour pallier les conséquences des changements climatiques.

PROPOSITION 4.4

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec maintienne le Fonds des générations et que toute utilisation des surplus du Fonds se fasse dans une perspective d'équité intergénérationnelle.

4.5 MARCHÉ DU TRAVAIL

Le marché du travail est appelé à se transformer en raison de nouvelles technologies, et la pandémie n'a fait qu'accélérer ces changements. Le Québec possède déjà une expertise dans des secteurs de pointe, notamment les technologies de l'information, qui peut nous permettre de tirer notre épingle du jeu. Toutefois, pour continuer de tirer profit de ces changements, nous devons mieux y préparer notre relève.

PROPOSITION 4.5

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec implante des initiatives pour préparer davantage les jeunes à investir un marché du travail en pleine transformation, notamment en raison des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et la robotique.

4.6 PARCOURS QUALIFIANT

Une proportion importante de jeunes ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation professionnelle. Il importe de rejoindre ces jeunes et de les accompagner afin de les aider à pleinement s'accomplir au sein de la société québécoise. Cette population constitue également un bassin de main-d'œuvre potentielle pour le marché du travail.

PROPOSITION 4.6

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec mette en œuvre des mesures pour aider les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation professionnelle afin de les orienter vers un parcours qualifiant ou le marché du travail.

4.7 STAGES RÉMUNÉRÉS EN ENTREPRISE

Devant le nécessaire renouvellement de la main-d'œuvre dans plusieurs secteurs de l'économie, conséquence du vieillissement de la population au Québec, la préparation et la formation des futurs employés deviennent un investissement à long terme pouvant profiter à la fois aux entreprises et à la société. Ce renouvellement de la main-d'œuvre gagnerait à se faire via des programmes de stages rémunérés en entreprises afin de répondre à la forte demande de main-d'œuvre qualifiée de la part des entreprises en vue d'accroître leur capacité d'innovation.

Un stage facilite l'arrimage des connaissances acquises à la réalité du marché du travail et est aussi bénéfique pour l'employeur. Les stagiaires constituent, en effet, un bassin de futurs employés, accoutumés aux façons de faire de l'entreprise. Ils apportent généralement à l'entreprise des connaissances actuelles, de nouvelles idées et une bonne connaissance des nouvelles technologies. De plus, l'ancien stagiaire devenu employé saura faire face aux exigences du milieu de travail dès ses débuts dans un premier emploi.

PROPOSITION 4.7

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec incite davantage les entreprises à participer au programme de « stage rémunéré en entreprise ».

4.8 REPRENEURIAT

Dans les prochaines années, le grand nombre de départs en retraite engendrera un défi entrepreneurial d'envergure pour le Québec. Le vieillissement de la population risque de fragiliser certains pans de notre économie, en particulier dans certaines régions du Québec, qui pourraient dépendre des entreprises qui ne trouvent pas de repreneurs. Les jeunes pourraient transformer ce défi en une opportunité de croissance.

Pour cela, l'accès au financement chez les jeunes est essentiel. Il faut soutenir les jeunes entrepreneurs pour mener à bien leurs projets.

PROPOSITION 4.8

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec soutienne davantage les jeunes dans l'obtention des capitaux nécessaires pour démarrer ou acquérir une entreprise, notamment pour faciliter le repreneuriat

FIERS.
DE PRIORISER L'ÉDUCATION

L'éducation est le levier le plus puissant pour faire grandir notre nation à long terme. C'est notamment un moyen de sensibiliser les étudiants à des enjeux importants, comme les violences sexuelles et conjugales. Surtout, c'est un moyen d'aider tous les enfants du Québec à aller au bout de leur potentiel.

5 - **FIERS.** DE PRIORISER L'ÉDUCATION

5.1 IMPACTS DE LA PANDÉMIE

Considérant les importants impacts engendrés par la pandémie, notamment au niveau des iniquités liées à l'enseignement à distance et que l'éducation des jeunes est une des priorités affirmées du gouvernement, il importe que le gouvernement mobilise toutes les ressources à sa disposition en vue d'assurer la réussite scolaire des jeunes.

Malheureusement, un grand nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires n'ont pas pu bénéficier des mêmes conditions d'enseignement qu'en temps normal, ce qui pourrait avoir impacté négativement leurs apprentissages.

PROPOSITION AMENDÉE 5.1

La CRCAQ propose que le gouvernement mette tout en œuvre pour pallier les écarts engendrés par la pandémie en offrant tout ce qui est nécessaire aux jeunes pour la réussite scolaire en particulier les jeunes de milieux défavorisés, de milieux ruraux et ayant des besoins particuliers.

5.2 PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE

La Loi sur l'instruction publique prévoit que chaque centre de services scolaire doit mettre en place une procédure pour permettre aux élèves et à leurs parents, se sentant brimé dans leurs droits ou lésé dans leur cheminement scolaire, d'exprimer leur situation afin d'obtenir un accommodement approprié. S'ils ne sont pas satisfaits des résultats découlant du traitement de leur plainte, ils peuvent déposer une nouvelle plainte auprès du Protecteur de l'élève de leur centre de service scolaire afin que leur situation soit corrigée.

Cependant, ce processus n'est parfois pas appliqué de la même manière d'un centre de service scolaire à l'autre, au détriment des élèves. Un élève brimé pourrait ainsi ne pas être en mesure d'exercer son recours dans une école particulière, alors qu'il aurait été traité adéquatement s'il avait habité dans la région voisine.

Un Protecteur de l'élève unique permettrait d'assurer que chaque élève puisse exercer efficacement ses recours prévus par la Loi, peu importe où il se trouve au Québec. Ce Protecteur de l'élève national serait davantage indépendant des impératifs institutionnels existants dans chacun des centres de service scolaire. De plus, il desservirait également les écoles privées, lesquelles ne sont actuellement pas tenues de maintenir un tel mécanisme pour préserver l'exercice des droits de leurs élèves.

PROPOSITION 5.2

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec mette en place un Protecteur de l'élève indépendant et national.

5.3 VIOLENCES SEXUELLES ET CONJUGALES

Le Québec a encore du chemin à faire pour combattre les violences sexuelles et conjugales, particulièrement celles faites aux femmes. Au-delà de possibles ressources supplémentaires pour les victimes et les forces de l'ordre, lesquelles sont entre autres nécessaires pour freiner la vague de féminicides actuelle, nous devons surtout opérer un changement de mentalité en amont. Une meilleure sensibilisation des jeunes permettrait d'améliorer la situation à long terme.

PROPOSITION 5.3

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec accroisse ses efforts pour mieux sensibiliser les élèves afin de prévenir les violences sexuelles et conjugales.

5.4 ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Dans les dernières années, plusieurs problématiques en lien avec la santé sexuelle ont été mises en évidence par les différentes vagues de dénonciation de violences à caractère sexuel qui ont ébranlé toute la population québécoise.

Certains pays européens ont misé sur la prévention en offrant des programmes d'éducation sexuelle adéquats dans les écoles, ainsi que par de multiples initiatives communautaires. Ils y ont justement dénoté des résultats tangibles, notamment une réduction des violences dans les relations intimes, une augmentation de la confiance en soi chez les jeunes, une meilleure compréhension de l'égalité des genres et une diminution des comportements sexuels à risque.

PROPOSITION 5.4

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec intègre davantage les professionnels et autres experts compétents dans la formation du personnel et dans l'offre des contenus en éducation à la sexualité.

5.5 VIRAGE NUMÉRIQUE

Le virage numérique du gouvernement du Québec a été précipité par la COVID-19. Ce virage offre plusieurs bénéfices à terme pour les élèves en mettant à jour plusieurs aspects du réseau scolaire. Il importe de moderniser nos installations au bénéfice de l'élève, par exemple avec les systèmes de visioconférence qui permettront notamment d'ouvrir les classes du Québec à des conférenciers du monde entier.

PROPOSITION 5.5

La CRCAQ propose que le gouvernement du Québec intensifie son grand virage numérique en éducation en permettant au réseau scolaire d'explorer et saisir les opportunités des nouvelles technologies au bénéfice de la réussite des élèves.

Notes

RELÈVE

Notes

RELÈVE

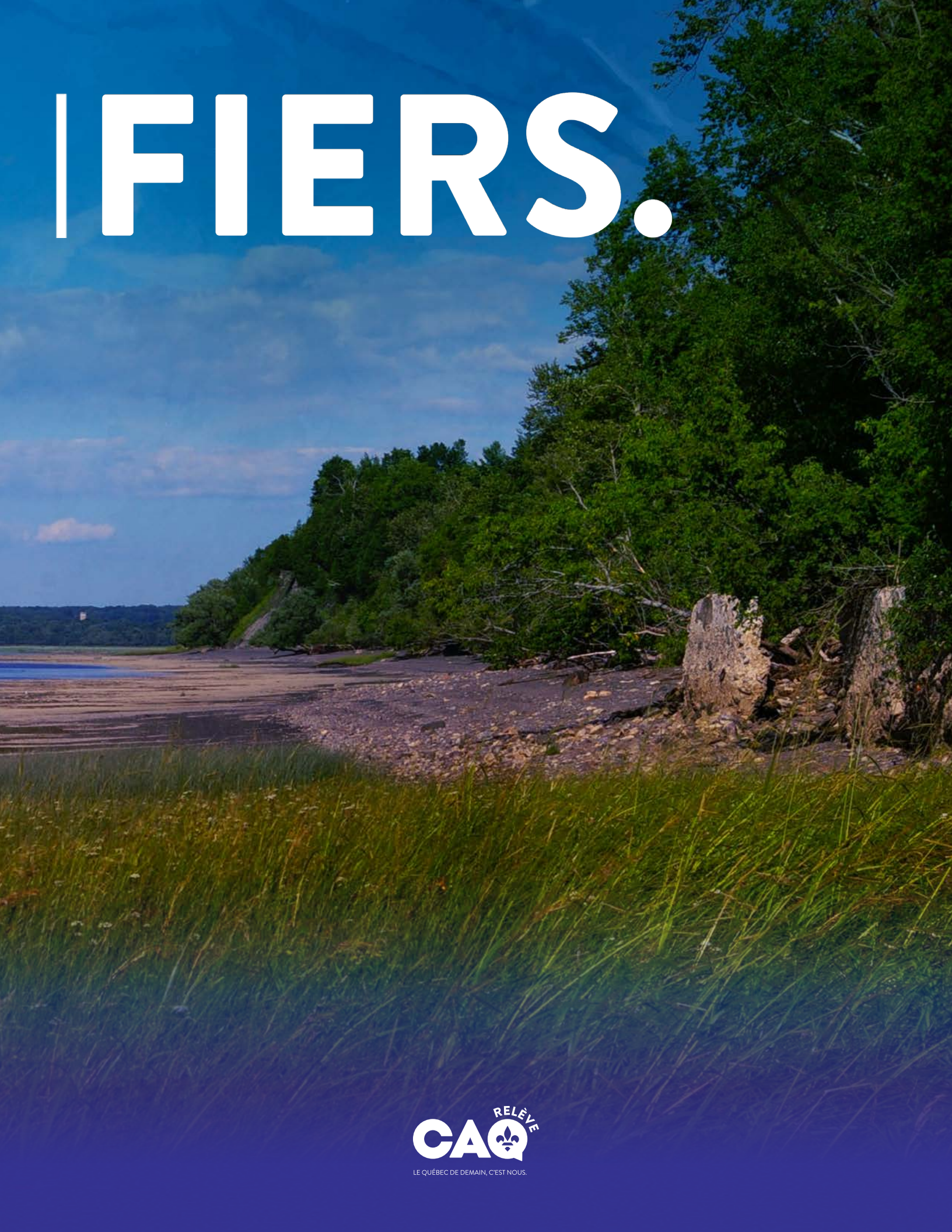
FIERS.
RELÈVE
CAQ
LE QUÉBEC DE DEMAIN, C'EST NOUS.